

Bienvenue

Communes de Livinhac-le-Haut,
Boisse-Penchot, Decazeville

Lot à Livinhac-le-Haut



- Pêche 2^e Catégorie
- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- NO KILL BROCHET REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE
- 4 CANNES PAR PÊCHEUR AUTORISÉES
- Pêche de nuit autorisée pour la carpe
- Zone de pêche accessible aux PMR
- Navigation autorisée
- Float tube autorisé

Réglementation: Retrouvez toutes les informations actualisées sur www.pecheaveyron.fr (réserves temporaires, carpe de nuit...)

- N° de route**
- Navigation interdite**
- Parcours**
- Parking**
- Passage Canoë-kayak**
- Point le plus profond** Jusqu'à 6m
- Parking PMR**
- Base de loisirs**
- Camping**
- Ponton PMR**
- Mise à l'eau**

Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site de l'Agence de Développement Tourisme de l'Aveyron www.tourisme-aveyron.com



Espèces présentes



Chers pêcheurs,

La rivière Lot permet de pratiquer une multitude de techniques de pêche à la recherche de nombreuses espèces. Des aménagements ont été réalisés pour améliorer la reproduction du brochet et le site est devenu le premier no kill brochet du département de l'Aveyron.

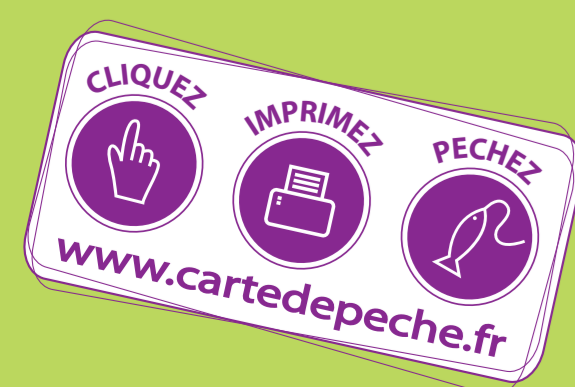
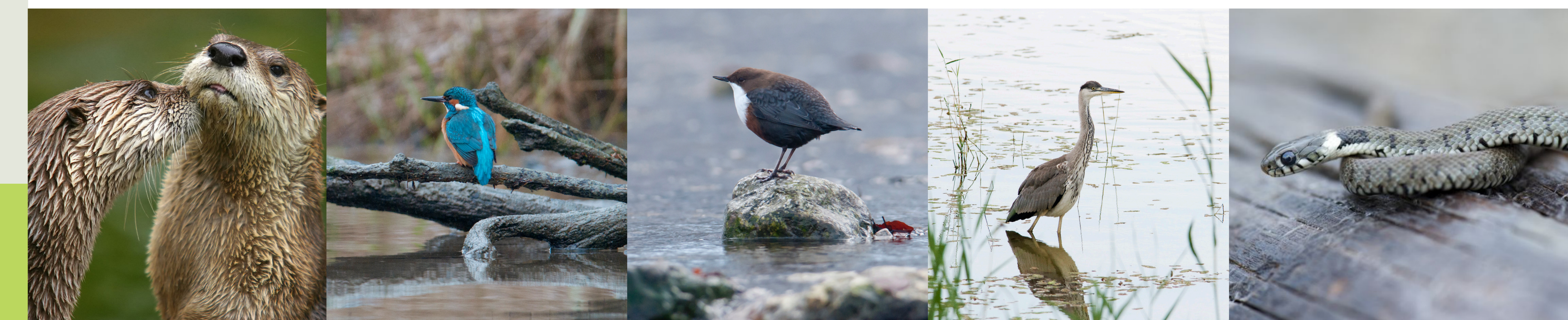
Espèces indésirables : ne pas les remettre à l'eau en cas de capture



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une AAPPMA* Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office de tourisme ou sur www.cartedepêche.fr

Pour toute information pratique sur la pêche dans le département (réglementation, animations, cartes de pêche...): Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Moulin de la Gascarie - 12000 Rodez /05.65.68.41.52 www.pecheaveyron.fr



*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique